

**Commune : LANNOY (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590332900013

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE VILLENEUVE D'ASCQ

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

**BUDGET : LANNOY (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
 Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
 059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
 A G E D I

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement générées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement générées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	40
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	45
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	48

Date de transmission de l'acte:	03/04/2025
Date de reception de l'AR:	03/04/2025
059-215903329-DE_012_2025-DE	50
A G E D I	52

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	53
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	55
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	56
B3.1 - Etat des provisions constituées	57
B3.2 - Etalement des provisions	58
B4 - Etat des charges transférées	59
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	60
B6 - Prêts	61
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	62
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	63
B7.3 - Etat des emprunts garantis	64
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	65
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	66
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	67
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	68
B7.8 - Autres engagements donnés	69
B7.9 - Autres engagements reçus	70
B8 - Subventions versées	71
B9 - Etat du personnel	72
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	73
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	74
B11.2 - Liste des établissements publics créés	75
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	76
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	77
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	78
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	79
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	80
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	81
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	82
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	83
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	84
D3 - Décisions en matière de taux	85
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	86
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	87
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	88
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	89
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	90

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

		I
		A

Informations statistiques	
Population totale	Valeurs
	1803

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité
	0.00

Informations financières – ratios	
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	Valeurs
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0.0
3 Dépenses d'équipement brut / population	0.0
4 Encours de dette / population (2) (3)	0.0
5 DGF / population	0.0
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0

(1) À renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de réception de l'AR: 03/04/2025

059-215903329-DE\_012\_2025-DE

A G E D I

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES**  
**MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET**

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».  
 (2) Indiquer « avec » ou « sans ».  
 (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.  
 (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :  
 - sans budgétaire ;  
 - budgétaire par délibération N° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_.  
 (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.  
 (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :  
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;  
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;  
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Date de transmission de l'acte:	03/04/2025
Date de réception de l'AR:	03/04/2025
059-215903329-DE_012_2025-DE	
A G E D I	

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT – RESULTATS (1)**

		I
	C1	

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>		
Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 657 941,87	1 734 167,03
<b>Investissement</b>	300 162,44	260 764,39 (3)
<b>Fonctionnement</b>	1 357 779,43	1 473 402,64 (4)

<b>RESTES A REALISER N-1</b>		
Dépenses	Recettes	Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00 I) + IV
<b>Investissement</b>	I	0,00 II)
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00 IV)

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	20 445,62
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-167 378,97
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	187 824,59

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement rapporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
AGEDI

**I – INFORMATIONS GENERALES**

059-215903329-DE\_012\_2025-DE

**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES**

AG EDI

C2

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 0,00
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES**

AGE DI

1

C3

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
018 RSA		0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73 Impôts et taxes		0,00
731 Fiscalité locale		0,00
74 Dotations et participations (4)		0,00
75 Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013 Atténuations de charges (4)		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
76 Produits financiers		0,00
77 Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		<b>A</b>	
		<b>II</b>	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	368 007,92	535 386,89
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
		167 378,97	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	535 386,89	
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 511 267,97	1 490 822,35
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 511 267,97	1 511 267,97
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>2 046 654,86</b>	<b>2 046 654,86</b>

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de réception de l'AR: 03/04/2025

G E D

05903329-DE 012 2025-DE

L'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**PRÉSENTATION DES AP VOTÉES**

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME (1)</b>		<b>Chapitre(s)</b>	<b>Montant</b>
<b>Numéro</b>	<b>Libellé</b>		
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de réception de l'AR: 03/04/2025
059-215903329-DE_012_2025-DE
A G E D I

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**PRÉSENTATION DES AE VOTÉES**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
			0,00
	<b>TOTAL</b>		
 « AE de dépenses imprévues » (2)			
		022	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			
			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements plurianuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT**

AGEDI

**II****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 886,55	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	118 882,94	0,00	325 296,22	325 296,22	325 296,22
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>121 769,49</b>	<b>0,00</b>	<b>325 296,22</b>	<b>325 296,22</b>	<b>325 296,22</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 896,72	0,00	42 711,70	42 711,70	42 711,70
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>40 896,72</b>	<b>0,00</b>	<b>42 711,70</b>	<b>42 711,70</b>	<b>42 711,70</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>162 666,21</b>	<b>0,00</b>	<b>368 007,92</b>	<b>368 007,92</b>	<b>368 007,92</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>162 666,21</b>	<b>0,00</b>	<b>368 007,92</b>	<b>368 007,92</b>	<b>368 007,92</b>
+					
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE				167 378,97
=					
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			535 386,89

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

## ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	61 920,61	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>61 920,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	30 554,31	0,00	47 562,30	47 562,30	47 562,30
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	169 865,36	0,00	167 378,97	167 378,97	167 378,97
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>200 419,67</b>	<b>0,00</b>	<b>514 941,27</b>	<b>514 941,27</b>	<b>514 941,27</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>262 340,28</b>	<b>0,00</b>	<b>514 941,27</b>	<b>514 941,27</b>	<b>514 941,27</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	168 690,43		20 445,62	20 445,62	20 445,62
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>168 690,43</b>		<b>20 445,62</b>	<b>20 445,62</b>	<b>20 445,62</b>

<b>TOTAL</b>	<b>431 030,71</b>	<b>0,00</b>	<b>535 386,89</b>	<b>535 386,89</b>	<b>535 386,89</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>535 386,89</b>
---	-------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>20 445,62</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle offre.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10)  $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$ .
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	470 323,09	0,00	465 338,35	465 338,35	465 338,35
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	555 940,00	0,00	562 755,00	562 755,00	562 755,00
014	Atténuations de produits	11 503,00	0,00	11 503,00	11 503,00	11 503,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	364 446,00	0,00	426 646,00	426 646,00	426 646,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 402 212,09</b>	<b>0,00</b>	<b>1 466 242,35</b>	<b>1 466 242,35</b>	<b>1 466 242,35</b>
66	Charges financières	27 449,04	0,00	24 580,00	24 580,00	24 580,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 429 661,13</b>	<b>0,00</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	168 690,43		20 445,62	20 445,62	20 445,62
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>168 690,43</b>		<b>20 445,62</b>	<b>20 445,62</b>	<b>20 445,62</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 598 351,56</b>	<b>0,00</b>	<b>1 511 267,97</b>	<b>1 511 267,97</b>	<b>1 511 267,97</b>
+					
			<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>	
					<b>=</b>
					<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>
					<b>1 511 267,97</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**II – PRÉSENTATION GENERALE DU BUDGET****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****II****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	24 000,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 767,00	0,00	46 900,00	46 900,00	46 900,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	121 851,00	0,00	109 932,00	109 932,00	109 932,00
731	Fiscalité locale	929 995,00	0,00	925 883,00	925 883,00	925 883,00
74	Dotations et participations (3)	388 461,27	0,00	383 368,72	383 368,72	383 368,72
75	Autres produits de gestion courante (3)	20 075,91	0,00	19 238,63	19 238,63	19 238,63
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 525 150,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 489 822,35</b>	<b>1 489 822,35</b>	<b>1 489 822,35</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 526 150,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 526 150,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>
+					
			<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>		<b>20 445,62</b>
=					
			<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 511 267,97</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>20 445,62</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE – DEPENSES**

059-215903329-DEI 012\_2025-DE

A G E D I

D1

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	42 711,70	0,00	42 711,70
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	325 296,22	0,00	325 296,22
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		368 007,92	0,00	368 007,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	167 378,97
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	535 386,89
--	------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	465 338,35		465 338,35
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	562 755,00		562 755,00
014	Atténuations de produits	11 503,00		11 503,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	426 646,00	0,00	426 646,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	24 580,00	0,00	24 580,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		20 445,62	20 445,62
Dépenses de fonctionnement – Total		1 490 822,35	20 445,62	1 511 267,97

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 511 267,97
---	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET****BALANCE GÉNÉRALE – RECETTES****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	47 562,30	0,00	47 562,30
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		20 445,62	20 445,62
024 Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00		300 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>347 562,30</b>	<b>20 445,62</b>	<b>368 007,92</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>167 378,97</b>
---------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>535 386,89</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013 Atténuations de charges (8)	4 500,00		4 500,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	46 900,00		46 900,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	109 932,00		109 932,00
731 Fiscalité locale	925 883,00		925 883,00
74 Dotations et participations (8)	383 368,72		383 368,72
75 Autres produits de gestion courante (8)	19 238,63	0,00	19 238,63
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	1 000,00	0,00	1 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>0,00</b>	<b>1 490 822,35</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	
		R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE
		20 445,62
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 511 267,97

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

		III – VOTE DU BUDGET	
		SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	
		III	A

## DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>162 666,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>368 007,92</b>	<b>368 007,92</b>	<b>0,00</b>	<b>368 007,92</b>	<b>368 007,92</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 886,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	118 882,94	0,00	0,00	325 296,22	325 296,22	0,00	325 296,22	325 296,22
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>121 769,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>325 296,22</b>	<b>325 296,22</b>	<b>0,00</b>	<b>325 296,22</b>	<b>325 296,22</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	40 896,72	0,00			42 711,70	42 711,70		42 711,70
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00			0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>40 896,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 711,70</b>	<b>42 711,70</b>	<b>0,00</b>	<b>42 711,70</b>	<b>42 711,70</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>162 666,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>368 007,92</b>	<b>368 007,92</b>	<b>0,00</b>	<b>368 007,92</b>	<b>368 007,92</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

059-215903329-DE

000-AE

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

000-000

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								
								<b>535 386,89</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations plurianuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
 Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
 059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
 A G E D I

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

		III	III
	A		

**RECETTES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
				I	II	
<b>TOTAL</b>	<b>261 165,35</b>	<b>0,00</b>	<b>368 007,92</b>		<b>368 007,92</b>	<b>368 007,92</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	61 920,61	0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>61 920,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	30 554,31	0,00	47 562,30		47 562,30	47 562,30
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>30 554,31</b>	<b>0,00</b>	<b>347 562,30</b>		<b>347 562,30</b>	<b>347 562,30</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>92 474,92</b>	<b>0,00</b>	<b>347 562,30</b>		<b>347 562,30</b>	<b>347 562,30</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	168 690,43		20 445,62		20 445,62	20 445,62
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00		0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>168 690,43</b>		<b>20 445,62</b>		<b>20 445,62</b>	<b>20 445,62</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

Affectation au compte 1068 (8)	167 378,97
--------------------------------	------------

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025

12_2025-DF	0,00
------------	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL	
					(RAR N-1 + Vote) III = I + II	
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>						<b>535 386,89</b>

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Rj 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Dj 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

		<b>III</b>	<b>A1</b>
--	--	------------	-----------

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP III	Pour information Crédits gérés hors AP III = I + II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
<b>TOTAL</b>	<b>162 666,21</b>	<b>0,00</b>	<b>368 007,92</b>	<b>368 007,92</b>	<b>0,00</b>	<b>368 007,92</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 886,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051 Concessions, droits similaires	2 886,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	118 882,94	0,00	325 296,22	325 296,22	0,00	325 296,22
2111 Terrains nus	0,00	0,00	19 471,00	19 471,00	0,00	19 471,00
2131 Bâtiments publics	-42 020,58	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
21538 Autres réseaux	115 020,13	0,00	193 997,84	193 997,84	0,00	193 997,84
2157 Matériel et outillage technique	0,00	0,00	4 427,38	4 427,38	0,00	4 427,38
2183 Matériel informatique	3 599,00	0,00	1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00
2188 Autres immobilisations corporelles	42 374,39	0,00	6 300,00	6 300,00	0,00	6 300,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des opérations d'équipement (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>121 769,49</b>	<b>0,00</b>	<b>325 296,22</b>	<b>325 296,22</b>	<b>0,00</b>	<b>325 296,22</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	40 896,72	0,00	42 711,70	42 711,70	0,00	42 711,70
1641 Emprunts en euros	40 896,72	0,00	42 711,70	42 711,70	0,00	42 711,70
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		1		II	II	0,00	III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>40 896,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 711,70</b>	<b>0,00</b>	<b>42 711,70</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>162 666,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>368 007,92</b>	<b>0,00</b>	<b>368 007,92</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00	0,00
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	0,00			0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a au total de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RFE 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET**059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
**fff****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**AGE DI  
**A2.3**

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

			III
		A3	

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
<b>TOTAL</b>	<b>261 165,35</b>	<b>I</b>		<b>II</b>	<b>III = I + II</b> <b>368 007,92</b>
018 RSA	0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	61 920,61	0,00		0,00	0,00
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	61 920,61	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00		0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00		0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00		0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00		0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00		0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>61 920,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	30 554,31	0,00		47 562,30	47 562,30
10222 FCTVA	30 554,31	0,00		47 562,30	47 562,30
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées ('16449, 165 et 166)	0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		300 000,00	300 000,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>30 554,31</b>	<b>0,00</b>	<b>347 562,30</b>	<b>347 562,30</b>	<b>347 562,30</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>92 474,92</b>	<b>0,00</b>	<b>347 562,30</b>	<b>347 562,30</b>	<b>347 562,30</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	168 690,43			20 445,62	20 445,62
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>168 690,43</b>			<b>20 445,62</b>	<b>20 445,62</b>

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de réception de l'AR: 03/04/2025

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 = DF/042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = RI/041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AÉNOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

### **III - VOTE DU BUDGET**

III - VOTE DU BUDGET

卷之三

三

四

## D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

25

上

卷之三

Page 30

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses impulsées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

		<b>III</b>	<b>B</b>
--	--	------------	----------

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 526 150,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>
013	Atténuations de charges (2)	24 000,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 767,00	0,00	46 900,00	46 900,00	46 900,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	121 851,00	0,00	109 932,00	109 932,00	109 932,00
731	Fiscalité locale	929 995,00	0,00	925 883,00	925 883,00	925 883,00
74	Dotations et participations (2)	388 461,27	0,00	383 368,72	383 368,72	383 368,72
75	Autres produits de gestion courante (2)	20 075,91	0,00	19 238,63	19 238,63	19 238,63
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 525 150,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 489 822,35</b>	<b>1 489 822,35</b>	<b>1 489 822,35</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 526 150,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
					<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>20 445,62</b>
					<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 511 267,97</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou lées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
059-215003329-DE\_012\_2025-DE  
AGEDI

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Vote de Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
					II	III = I + II	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 598 351,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 511 267,97</b>	<b>0,00</b>	<b>1 511 267,97</b>
011	Charges à caractère général (4)	470 323,09	0,00	465 338,35	465 338,35	0,00	465 338,35
6042	Achats de prestations de services	8 500,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00
60611	Eau et assainissement	4 200,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00
60612	Énergie - Électricité	91 045,79	0,00	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00
60622	Carburants	2 600,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00
60623	Alimentation	5 600,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 200,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
60636	Vêtements de travail	1 300,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	1 800,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
6068	Autres matières et fournitures	11 994,42	0,00	25 500,00	25 500,00	0,00	25 500,00
611	Contrats de prestations de services	26 500,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00
613	Locations	11 300,00	0,00	28 938,35	28 938,35	0,00	28 938,35
61521	Entretien terrains	547,58	0,00	600,00	600,00	0,00	600,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	76 682,88	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	8 700,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 200,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	24 290,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
6161	Multirisques	29 762,42	0,00	31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00
618	Divers	2 900,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00
622	Rémunerations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	18 100,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	17 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 300,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
6288	Autres services extérieurs	90 000,00	0,00	110 000,00 9 700,00	110 000,00 9 700,00	0,00 0,00	110 000,00 9 700,00	110 000,00 9 700,00	110 000,00 9 700,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	9 700,00	0,00						
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	555 940,00	0,00		562 755,00	562 755,00		562 755,00	562 755,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	9 200,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6411	Personnel titulaire	317 000,00	0,00		318 000,00	318 000,00		318 000,00	318 000,00
6413	Personnel non titulaire	76 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	150 000,00	0,00		151 000,00	151 000,00		151 000,00	151 000,00
6470	Autres charges sociales	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
648	Autres charges de personnel	240,00	0,00		255,00	255,00		255,00	255,00
014	Atténuations de produits	11 503,00	0,00		11 503,00	11 503,00		11 503,00	11 503,00
739211	Attribution de compensation	11 503,00	0,00		11 503,00	11 503,00		11 503,00	11 503,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	364 446,00	0,00		426 646,00	426 646,00		426 646,00	426 646,00
65131	Bourses	625,00	0,00		2 700,00	2 700,00		2 700,00	2 700,00
65132	Prix	400,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
65311	Indemnités de fonction	56 127,00	0,00		58 000,00	58 000,00		58 000,00	58 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	338,00	0,00		336,00	336,00		336,00	336,00
65315	Formation	1 569,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ. allocation fin mandat	50,90	0,00		60,00	60,00		60,00	60,00
6541	Créances admises en non-valeur	9,10	0,00		50,00	50,00		50,00	50,00
65568	Autres contributions	259 099,00	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
65558	Autres contributions obligatoires	5 346,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
65731	Subv. fonct. état	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	8 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
65748	Subv.fonct. autres personnes droit privé	32 852,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
65888	Autres	30,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de réception de l'AR: 03/04/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 402 212,09</b>	<b>0,00</b>	<b>1 466 242,35</b>	<b>1 466 242,35</b>	<b>0,00</b>	<b>1 466 242,35</b>	<b>1 466 242,35</b>	<b>1 466 242,35</b>
66 Charges financières		27 449,04	0,00	24 580,00	24 580,00			24 580,00	24 580,00
66111 Intérêts régis à l'échéance		27 449,04	0,00	24 580,00	24 580,00			24 580,00	24 580,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)		0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
022 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>27 449,04</b>	<b>0,00</b>	<b>24 580,00</b>	<b>24 580,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 580,00</b>	<b>24 580,00</b>	<b>24 580,00</b>
<b>Total des dépenses télées</b>		<b>1 429 661,13</b>	<b>0,00</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>0,00</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>
023 Virement à la section d'investissement		168 690,43		20 445,62	20 445,62				20 445,62
042 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)		0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)		0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>168 690,43</b>		<b>20 445,62</b>	<b>20 445,62</b>				<b>20 445,62</b>

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détallier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir l'état «B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AF nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les dépenses figurant dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

		III	B2
--	--	-----	----

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 526 150,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>
013	Atténuations de charges (3)	24 000,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	24 000,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 767,00	0,00	46 900,00	46 900,00	46 900,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 700,00	0,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00
7032	Stationnement et location voie publique	300,00	0,00	250,00	250,00	250,00
7062	Redevances services à caractère culturel	247,00	0,00	350,00	350,00	350,00
7066	Redevances services à caractère social	16 500,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
70688	Autres prestations de services	5 800,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	14 220,00	0,00	14 400,00	14 400,00	14 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	121 851,00	0,00	109 932,00	109 932,00	109 932,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	33 051,00	0,00	33 051,00	33 051,00	33 051,00
732221	Fonds prééquation ress. com. et intercom	33 800,00	0,00	32 352,00	32 352,00	32 352,00
732223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	55 000,00	0,00	44 529,00	44 529,00	44 529,00
731	Fiscalité locale	929 995,00	0,00	925 883,00	925 883,00	925 883,00
73111	Impôts directs locaux	890 000,00	0,00	911 268,00	911 268,00	911 268,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	39 500,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	495,00	0,00	615,00	615,00	615,00
74	Dotations et participations (3)	388 461,27	0,00	383 368,72	383 368,72	383 368,72
74111	Dotation forfaitaire des communes	329 615,00	0,00	329 615,00	329 615,00	329 615,00
741121	DSR des communes	25 650,00	0,00	28 222,00	28 222,00	28 222,00
741127	DNP des communes	805,00	0,00	966,00	966,00	966,00
742	Dot. aux élus locaux	293,00	0,00	293,00	293,00	293,00
744	FCTVA	10 446,40	0,00	3 804,72	3 804,72	3 804,72
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participation Autres organismes	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74833	Etat-Compens. exonération taxes foncières	244,00	0,00	2 368,00	2 368,00	2 368,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	11 407,87	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

Chap / art: (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
75	Autres produits de gestion courante (3)	20 075,91	0,00	19 238,63	19 238,63	19 238,63
752	Revenus des immeubles	11 085,91	0,00	11 509,63	11 509,63	11 509,63
755	Déficits et pénalités	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
75888	Autres	8 990,00	0,00	5 229,00	5 229,00	5 229,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 525 150,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 489 822,35</b>	<b>1 489 822,35</b>	<b>1 489 822,35</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 526 150,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>	<b>1 490 822,35</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) / RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de réception de l'AR: 03/04/2025

059-215903329-DE\_012\_2025-DE

A G E D I

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**IV**

**B1.1**

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
6191 Avances du Trésor						
6192 Avances de trésorerie						
61931 Lignes de trésorerie						
10001568669	29/04/2020	100 000,00	100 000,00		338,92	100 000,00
61932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
6194 Billets de trésorerie						
6198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>		<b>338,92</b>	<b>100 000,00</b>
						0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
 Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
 059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
 A G E D I

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel	Devise	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
											Taux initial	Péri- odicité des rembour- sements (6)		
163 Emprunts obligataires (Total)						0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
134923 404950	BANQUE DES TERRITOIRES CREDIT FONCIER	27/04/2022 24/02/2009	01/08/2023 05/03/2010	210 265,00 819 441,43	01/08/2023 05/03/2010	F F			1.670 4.900	Euro Euro	A A	P P		A-1 A-1
1643 Emprunts en devises (total)								0,00						
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)								0,00						
166 Dépôts et cautionnements refus (Total)									457,35					
90073051011	LAVANOR	01/01/2017	01/01/2017	457,35 0,00					0,000 0,000	Euro Euro	A A	P P		A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particularisées (Total)														

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025

059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
AGED

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Emprunts et dettes à l'origine du contrat				
						Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel	Taux initial
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00					
1687 Autres dettes (total)					0,00					
<b>Total général</b>					<b>1 030 163,78</b>					

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-835 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
 Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
 059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
 A G E D I

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

		<b>IV</b>	
		<b>B1.2</b>	

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Emprunts et dettes au 01/01/N								
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? QIN (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00
134923 4049500		0,00	A-1	0,00	23,33	F	1 670	7 017,93
		0,00	A-1	0,00	9,92	F	4,900	35 693,77
1643 Emprunts en devise (total)		0,00		0,00				22 301,20
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				467,36
900730597-011		0,00	A-1	0,00	-7,24	F	0,000	457,35
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025059-216903329-DE 012\_2025-DE  
AGE D'I

Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant du au 01/01/N	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice		
					Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
1681 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>43 169,05</b>	<b>25 676,19</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange régies à l'échéance (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3



## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)													
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)													
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 6 (E)													
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)													
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 658.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de réception de l'AR: 03/04/2025

059-215993329-DE\_012\_2025-DE

AGEDI

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

**IV**

**B1.4**

#### B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (trappe)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0	
	% de l'encours					0,00	
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

## B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert						Instrument de couverture				Primes éventuelles Primes payées pour l'achat d'option
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nombre de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00
Total		0,00					0,00				0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turner, swapition).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

	<b>IV</b>
	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

<b>Instrument de couverture</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	<b>Référence de l'emprunt couvert</b>	<b>Effet de l'instrument de couverture</b>				<b>Catégorie d'emprunt (8)</b>
		<b>Taux payé</b>	<b>Index (5)</b>	<b>Niveau de taux (6)</b>	<b>Taux reçu (7)</b>	
Taux fixe (total)					Charges c/668	Avant opération de couverture
Taux variable simple (total)					Produits c/768	Après opération de couverture
Taux complexe (total) (2)						
<b>Total</b>					0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I



**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES**

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restante
Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location – acquisition	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location – vente	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

	<b>IV</b>	<b>IV</b>
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLÉE	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0,00 €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

B3.1

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgetaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

059-215903329-DE\_012\_2026-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

	<b>IV – ANNEXES</b>
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ÉTALEMENT DES PROVISIONS</b>

### B3.2 – ÉTALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

	<b>IV – ANNEXES</b>
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DÉTAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations communes (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025
059-215903329-DE_012_2025-DE
A G E D I

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRÉTS**

**Prêts (compte 274)**

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Date de la délibération</b>	<b>Encours restant dû au 01/01/N</b>	<b>Montant de l'annuité à recouvrer</b>		<b>ICNE de l'exercice</b>
			<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	<b>IV</b>	<b>B7.1</b>
--	-----------	-------------

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNÉS**

Article	Emprunts garantis (1)	Dette en capital à l'origine		Annuité à verser au cours de l'exercice
		Dette en capital au 01/01/N	Dette en capital à l'origine	
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus			
Recette grise d'affectation spéciale (2)		0,00	
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
 Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
 059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
 A G E D I

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garantissant	Organisme prêteur ou chef de fille	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Taux (3)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00											0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00											0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				0,00	0,00											0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>											<b>0,00</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales),

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à échéance » (intérêts décaissés).

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
 Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
 059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
 A G E D I

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D 0,00</b>
Recettes réelles de fonctionnement	II 0,00
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>II/I 0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Credits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Credits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
 Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
 059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
 A G E D I

**IV**  
**B7.5**

## IV – ANNEXES

## **BANNESES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)						
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement
Marchés de partenariat (1)						
SCUS-TOTAL						
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)						
SCUS-TOTAL						
TOTAL						

(1) Article L. 112-1 du Code de la commande publique  
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023  
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N  
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement précédent déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.  
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES RECETTES GREVÉES D'UNE AFFECTATION SPÉCIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
 Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
 059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
 A G E D I

	<b>IV</b>	<b>B7.8</b>
--	-----------	-------------

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Péodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
		<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					0,00	0,00	0,00
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Au profit d'organismes publics</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Péodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

	<b>IV</b>
	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
			INVESTISSEMENT (total)		0,00
			FONCTIONNEMENT (total)		0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Déclinaison ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
 Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
 059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
**A G E D I**

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****V****B9****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplis créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif principal de 1ère c	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème c	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		12,00	0,00	12,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint technique	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 1er c	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal de 2ème c	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème c	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de réception de l'AR: 03/04/2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	1,00		3,00	2,00	0,00
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation (14h)	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>23,00</b>	<b>1,00</b>		<b>24,00</b>	<b>13,00</b>	<b>0,00</b>
							<b>13,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)					0,00	
Agents occupant un emploi non permanent (7)					0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social.

MS: Médico-social.

MT: Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT: Culturel.

ANIM: Animation.

POL: Police.

POMP: Sapeurs-pompiers.

X: Emplois non créés.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP):

332-23-1° Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24. Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13. Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14. Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° Absence du cadre de tempérament susceptible d'assurer les fonctions correspondantes.

Justifiée par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-2° Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-3° Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-4° Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnées à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-5° Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° Emplois des communes (-10 000 hab.) et des groupements de communes (-2 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-10. Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie par l'autorité territoriale.

332-11. Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne remplace l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-32. Modalités particulières, recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.362).

343-1. Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1. Collaborateurs de cabinet.

333-10. Collaborateurs de groupes d'élus.

A: Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-21590339-DE\_012\_2025-DE  
AG ED I

	<b>IV</b>
<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régime intéressé...).

(4) Les déléguations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
 Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
 059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
 A G E D I

	IV	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

## IV – ANNEXES

### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.  
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

	<b>IV – ANNEXES</b>
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

{1} Exemples de catégories : régies à seules autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

<b>IV – ANNEXES</b>	Date de transmission de l'acte: 03/04/2025 Date de réception de l'AR: 03/04/2025 059-215903329-DE-012-2025-DE A G E D I      IV
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	C1.1

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-167 378,97	-167 378,97
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-167 378,97	-167 378,97

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	167 378,97	167 378,97
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-167 378,97	-167 378,97
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITÉ DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	42 711,70	42 711,70
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	368 007,92	368 007,92
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	325 296,22	325 296,22

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

**IV – ANNEXES****ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>	<b>42 711,70</b>	<b>I 42 711,70</b>
	<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>42 711,70</b>	<b>42 711,70</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	42 711,70	42 711,70
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES		
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES		C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>368 007,92</b>	<b>III</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>47 562,30</b>	<b>47 562,30</b>
10222	FCTVA	47 562,30	47 562,30
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>	<b>320 445,62</b>	<b>320 445,62</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00	300 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	20 445,62	20 445,62

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	A G E D I	
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		C2.1

**C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	Date de transmission de l'acte: 03/04/2025 Date de reception de l'AR: 03/04/2025 059-215903329-DE_012_2025-DE A G E D I
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	IV
	C2.2

**C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

	<b>IV – ANNEXES</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS - VOLET 1 : BUDGET**

**VOLET 1 - BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
	Matériel				0,00
	<b>Sous-total Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>(C)</b>
Matériel		0,00	
Autres		0,00	
	<b>Sous-total Investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>Effort propre de la Région (A - B)</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>(A)</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES (B + C)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	
	D2.2

**Vollet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

<b>Produits d'exploitation courante :</b>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>
 <b>Charges d'exploitation courante :</b>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>
 <b>Facturations majeures :</b>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>
 <b>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</b>	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

	Total facturations internes	0,00
	<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>0,00</b>
Contributions aux ECE		0,00
	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements		0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation		0,00
Variation des provisions/transfert de charges		0,00
Autres produits et charges de gestion courante		0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres		0,00
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>	<b>0,00</b>
Résultat financier		0,00
	<b>RESULTAT COURANT (5)</b>	<b>0,00</b>
Résultat spécifique		0,00
	<b>RESULTAT NET (6)</b>	<b>0,00</b>

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

- (1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».  
(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations meilleures + total facturations internes.  
(3) Excéder brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.  
(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.  
(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.  
(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.
- Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

## IV – ANNEXES

### AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

<b>Libellés</b>		<b>Base notifiée (si connue à la date de vote)</b>	<b>Variation de la base / (N-1) (%)</b>	<b>Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)</b>	<b>Variation du taux / N-1 (%)</b>	<b>Produit voté par l'assemblée délibérante</b>	<b>Variation du produit / N-1 (%)</b>
<b>Part régionale des ressources</b>							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
<b>Part départementale des ressources</b>							
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de réception de l'AR: 03/04/2025

AGE DI 012 2025-DE

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.  
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

		DEPENSES (1)	
Article (2)	Libellé (2)		Montant
<b>Remboursement d'emprunts et dettes assimilées</b>			0,00
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>			0,00
<b>Opérations d'équipement (1 ligne par opération)</b>			0,00
<b>Autres dépenses éventuelles</b>			0,00
<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>			0,00
		<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>		
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>		
		<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

		RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)		Montant
<b>Souscription d'emprunts et dettes assimilées</b>			0,00
<b>Dotations et subventions reçues</b>			0,00
<b>Autres recettes éventuelles</b>			0,00
<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>			0,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>		
		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>		
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>		
<b>021</b>	<b>Virerement de la section de fonctionnement (3)</b>		
		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.  
(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la collectivité ou l'établissement.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECEITES**

RECEITES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025059-21593339-DPE  
0,00  
0,00  
0,00  
0,00  
0,00  
0,00  
0,00  
0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.  
 (2) Détallier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la collectivité ou l'établissement.  
 (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.  
 (4) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
 Date de réception de l'AR: 03/04/2025  
 059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
 A G E D I

<b>IV – ANNEXES</b>	059-215903329-DE_012_2025-IV
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	AGEDI
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	A G E D I
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 17/13

Nombre de suffrages exprimés : 17/13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2025

Présenté par (1), le Maire

A COMMUNE DE LANNNOY, le 01/04/2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A COMMUNE DE LANNNOY, le 01/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BAEYAERT Christelle	Absenté excusé
BOONE Bony	
COLIN Michel	
CORNET Melvyn	Absent non excusé
DE SLOOVERE Benoît	
DELСART Virginie	
FOURNEAU Christophe	
HUTIN Maryline	
KREEL Pascal	
LEBOULEUX Sophie	Absenté non excusé
MAIRESSE Laurent	
MULLIER Jordan	Absent excusé
PETIT Laurie	
RICOUART Emmanuel	
SACRE Magalie	
SYSSAU Guy	
TAING Magdaléna	

le Maire

03/04/2025

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

03/04/2025

A , le

A Lannoy,  
le 02/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de réception par le SAR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I

- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ...  
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025  
Date de reception de l'AR: 03/04/2025  
059-215903329-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I